CONSEIL SCOLAIRE CATHOLIQUE NOUVELON

ANNEXE			ADM 2.7.2
Domaine :	**Administration**	En vigueur le :	30 septembre 2019 (CF)
Référence :	ADM 2.7 Dépôt formel d'une plainte de discrimination et/ou de harcèlement en milieu de travail	Révisée le :	

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

DÉPÔT D'UNE PLAINTE DE DISCRMINATION ET/OU DE HARCÈLEMENT

Acheminer ce formulaire complété et signé à la direction de l'éducation au :

CSCNO
201, rue Jogues
Sudbury, ON P3C 5L7
Télécopieur : (705) 669-1270

Compléter la section qui s'applique :

NOM DE LA PERSONNE QUI FAIT LA PLAINTE (PLAIGNANT) :

☐ Membre du personnel du Conseil

☐ Autre (bénévole, fournisseur)

Poste occupé : _____

Lieu de travail : _____

NOM DE LA PERSONNE QUI FAIT L'OBJET DE LA PLAINTE (INTIMÉ) :

☐ Membre du personnel du Conseil

☐ Autre (bénévole, fournisseur)

Poste occupé : _____

Lieu de travail : _____

DÉTAILS SUR L'INCIDENT OU LES INCIDENTS :

Veuillez utiliser des pages additionnelles. Assurez-vous d'inclure les informations suivantes :

- Date et heure de l'incident le plus récent et/ou des autres incidents
- Description de l'incident le plus récent et/ou des incidents *(veuillez relater les faits chronologiquement et de façon détaillée)*
- Description des mesures prises jusqu'à présent pour régler la situation, le cas échéant

IDENTIFIEZ LE(LES) TÉMOIN(S) POTENTIEL(S) : *Veuillez utiliser des pages additionnelles au besoin.*

Nom : _____ Poste : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

Nom : _____ Poste : _____

Adresse : _____ Tél. : _____

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES :

Rempli par : _____ Date : _____

Signature : _____

« L'information reçue d'un plaignant, la personne qui fait l'objet de la plainte ou d'un témoin, ayant trait à une allégation de violence, de harcèlement et de discrimination, y compris toute observation, expérience ou participation, est recueillie par le Conseil aux fins de mener une enquête sur le bien-fondé d'une plainte et de prendre les dispositions nécessaires pour garantir un milieu de travail et d'apprentissage à l'abri de la violence, du harcèlement et de la discrimination. De plus, les renseignements recueillis peuvent servir dans des instances ultérieures découlant des incidents qui ont mené à la plainte. »